



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/09

REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS ANTERIEURS PAR LE COMPTE 1068

Date de la convocation :

Vendredi 27 février 2026

Le **lundi 9 mars 2026 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en **salle de réunion du pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **23**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, Mme CASASOPRANA, M. ALESANDRI, Mme FERRANDO, M. GUITERA, Mme CASALONGA-MARI, M. PERALDI, M. MORETTI, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme CASTELLANI, *conseillers municipaux*.

Nombre de membres
présents : **16**

Nombre de votants : **19**

Quorum : **12**

ETAIENT REPRESENTES : M. MERY (donne procuration à Mme CASTELLANI), *adjoint au Maire*, Mme FONTAINE (donne procuration à M. PERALDI), Mme MINVIELLE (donne procuration à Mme DEFRANCHI) *conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI, M. CAMPANA *conseillers municipaux*.

Secrétaire de séance :

M. GONZALEZ

EXPOSE

Le conseil municipal autorise le comptable à régulariser les amortissements antérieurs des différents comptes cités ci-après, par le compte 1068 « Excédents de fonctionnements capitalisés », comme le permet l'instruction comptable M57.

En effet, le compte 1068 présente un excédent de 9 867 749,12 €, et permet ainsi les différentes régularisations.

Il est précisé que ces opérations comptables sont non budgétaires.

Amortissements à considérer :

Compte à débiter	Compte à créditer	numéro inventaire	montant
1068	2031	2031 FICHE MIGRATION	56 527,94 €
	2088	2088 FICHE MIGRATION	28 140,92 €
	21561	21561 FICHE MIGRATION	130 234,34 €
	21568	21568 FICHE MIGRATION	30 342,44 €
	215731	MANDAT-308-1-2008-FACTURE 81140016 Inventaire 90000163259712	3 217,24 €
	21578	Acquisition broyeur végétaux Inventaire 90006222420712	2 515,68 €
	21828	21828 FICHE MIGRATION	129 404,94 €
TOTAL			380 383,50 €
SOLDE 1068 au 31/12/2024			9 867 749,12 €
Nouveau SOLDE 1068			9 487 365,62 €



**le Conseil Municipal,
sur exposé de Monsieur Pellegrin Jean-Frédéric,**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le compte 1068 présente un excédent de 9 867 749,12 €, et permet ainsi les différentes régularisations ;

Considérant que ces opérations comptables sont non budgétaires ;

APPROUVE comme indiqué supra le tableau des amortissements ;

DIT que ces régularisations ne remettent pas en compte l'équilibre du budget.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(au registre suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**